

Année scolaire dans le Valais germanophone

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Parents – Famille d'accueil

1. Responsabilités

1. Il incombe aux familles d'accueil d'organiser en accord avec l'élève et sa famille les modalités concrètes de l'échange, notamment :
 - surveillance de la fréquentation des cours et des tâches scolaires
 - organisation des loisirs
 - autorisations de sorties et heures de rentrée
 - démarche en cas de maladie ou d'accident
 - divers

En cas de doute et/ou de conflit, la famille d'accueil prendra contact avec les parents de l'élève afin de clarifier la situation.

2. Les assurances accident et maladie incombent aux élèves, respectivement à leurs parents ou tuteur, qui confirment qu'ils sont suffisamment assurés pendant la durée de l'échange. Les élèves, respectivement leurs parents ou tuteur sont responsables des dommages causés à des tiers (responsabilité civile).

2. Modalités

1. Les candidats rentrent en principe chez eux le vendredi. Le retour est fixé par les familles (dimanche soir ou lundi matin)
2. Les divers frais (scolarité, matériel scolaire, transport, argent de poche, téléphone) sont à la charge des parents du candidat.

Nous avons pris connaissance des conditions de participation et les acceptons.

Signature de l'élève :

Signature des parents ou du représentant légal :

Signature de la famille d'accueil :

Lieu et date :
